



Publié le : 06/03/2026

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 février 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 février, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (à compter de la question n°5), **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°5), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°5), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°5), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°15), M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°5), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°12 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°5), M. Yannick POUJET (à compter de la question n°2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°5), **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE (à compter de la question n°5), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°5), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (à compter de la question n°5), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vorges-Les-Pins :** M. Sébastien GIRARDET

Étaient absents : **Besançon :** M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMALLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Merrey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques

KRIEGER, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote : **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kevin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n°14 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Françoise PRESSE, Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. François BOUSSO (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°13), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Aurélien LAROPPE, **François** : M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN à M. Jean-Michel CAYUELA, **Larnod** : M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER à M. Pascal DERIOT, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET (jusqu'à la question n°4 incluse), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Délibération n°2026/2026.00079

Rapport n°18 - Convention pluriannuelle 2026-2028 et Programme de travail 2026 avec l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB)

Convention pluriannuelle 2026-2028 et Programme de travail 2026 avec l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB)

Rapporteur : M. Christian MAGNIN FEYSOT, Vice-président

	Date	Avis
Commission n°6	27/01/2026	Favorable
Bureau	12/02/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « AUDAB »	Montant prévu au BP 2026 : 390 000 € Montant de l'opération : 390 000 €

Résumé :

Il est proposé de valider la convention pluriannuelle de financement et de partenariat 2026-2028 qui lie Grand Besançon Métropole à l'AUDAB, ainsi que le programme de travail 2026 de l'AUDAB. Pour la réalisation du programme de travail, GBM versera à l'AUDAB une contribution de 390 000 € en 2026.

Le Conseil communautaire du 2 mars 2023 avait approuvé la convention pluriannuelle 2023-2025 de financement et de partenariat entre l'AUDAB et Grand Besançon Métropole dont l'objet visait à préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier de Grand Besançon Métropole, membre de l'association.

Cette convention a atteint son terme et une nouvelle convention triennale 2026-2028 est proposée. Elle s'inscrit dans la continuité de la convention précédente, renforcée de nouvelles orientations partenariales pluriannuelles 2026-2028 adaptées au contexte temporel et aux besoins des membres de l'agence :

- Le socle commun d'activités productives,
- L'observation territoriale et l'animation des connaissances,
- Le projet et la stratégie de territoire ; de l'ambition au développement local résilient,
- La planification territoriale durable ; garante de la cohérence et de la bonne organisation spatiale,
- L'aménagement et l'urbanisme de projet ; communal ou intercommunal, même dess(e)in de l'urbain et du périurbain,
- L'environnement, la biodiversité, les paysages... pour préserver les ressources et réussir la transition écologique et l'adaptation climatique.

Compte tenu du caractère structurant que revêtent les données pour l'action publique conduite par Grand Besançon Métropole, et eu égard aux obligations relevant des articles L312-1-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration, les modalités relatives à l'échange de données ont été précisées, dans le respect des droits moraux de propriété intellectuelle.

Le concours financier de Grand Besançon Métropole est déterminé au regard de ces grandes orientations partenariales pluriannuelles et du programme partenarial d'activités arrêté annuellement par le Conseil d'Administration pour la durée de l'exercice.

Pour l'année 2026, parmi les études et travaux réalisés par l'AUDAB, plusieurs sont particulièrement importants pour Grand Besançon Métropole :

- l'accompagnement à la révision du projet de territoire,
- l'accompagnement à l'évolution de l'urbanisme réglementaire de la Communauté urbaine, notamment à travers la démarche d'approbation du PLUi,
- le diagnostic de vulnérabilité du territoire aux impacts du changement climatique,
- l'accompagnement des projets communaux.

Au-delà de ces points particuliers, l'AUDAB accompagne Grand Besançon Métropole dans ses nombreux besoins d'observation (par exemple, sur les projections démographiques du territoire et leurs incidences) et sur des sujets spécifiques (indicateurs du Contrat de Ville, évaluation d'impact en santé...) ou encore sur des événements ponctuels.

La convention triennale 2026-2028 et le programme de travail 2026 sont annexés à la présente délibération.

Pour 2026, le montant inchangé de la participation envisagée s'élève à 390 000 €. La convention 2026-2028, accompagnée du programme de travail 2026, fixe les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier de Grand Besançon Métropole.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prend acte du programme de travail 2026 de l'AUDAB,**
- **approuve la convention de financement et de partenariat pluriannuelle 2026-2028 entre Grand Besançon Métropole et l'AUDAB, prévoyant notamment le concours financier de Grand Besançon Métropole à hauteur de 390 000 € pour l'année 2026,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

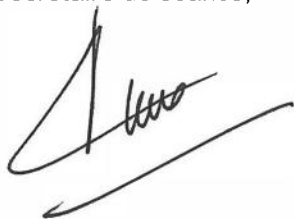
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Françoise PRESSE
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Convention pluriannuelle de financement et de partenariat 2026-2028

entre

Grand Besançon Métropole et l'Agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté

Grand Besançon Métropole, le Département du Doubs et l'Etat ont initié la création de l'agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté, ci-après dénommée l'AUDAB, sous forme d'association Loi 1901 afin de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.

L'AUDAB a pour vocation :

- d'être un espace de rencontre, de réflexion, de concertation et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique, social et urbain de l'agglomération de Besançon,
- de proposer, par la permanence de ses observations et analyses, une perspective d'ensemble à ses membres,
- de mener des réflexions d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres en articulant les domaines de l'habitat, de l'économie, des transports et de l'environnement,
- de mettre en œuvre les mesures propres à assurer l'information de la population (publications, réunions d'information, expositions, colloques...).

Ces actions, études, observations, analyses, recherches ou réflexions sont menées en toute indépendance et dans l'intérêt commun de ses membres, dans l'esprit de l'article L.110 du code de l'urbanisme : « le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garants dans le cadre de leurs compétences. ».

Le Conseil d'administration de l'AUDAB fixe les grandes orientations partenariales et pluriannuelles du programme de travail pour une durée de 3 ans. Il arrête également une déclinaison annuelle de son programme de travail, pour la durée d'un exercice. Des contributions financières des membres de l'association sont sollicitées pour en permettre la réalisation.

Tel est l'objet de la présente convention

Entre :

La Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, dont le siège est situé à La City - 4 rue Gabriel Plançon à BESANCON (25), représentée par Madame Anne VIGNOT, sa Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 26 février 2026,

Et :

L'agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté, ci-après dénommée **l'AUDAB**, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé à BESANCON (25), représentée par Madame Catherine BARTHELET, sa Présidente, agissant en vertu de l'Assemblée générale du 3 février 2026.

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier de Grand Besançon Métropole, membre de l'association. Celui-ci est déterminé au regard des grandes orientations partenariales pluriannuelles et du programme partenarial d'activités arrêté annuellement par le conseil d'administration pour la durée de l'exercice.

Les orientations partenariales pluriannuelles 2026-2028 sont les suivantes :

- Le socle commun d'activités productives
- L'observation territoriale et l'animation des connaissances
- Le projet et la stratégie de territoire ; de l'ambition au développement local résilient
- La planification territoriale durable ; garante de la cohérence et de la bonne organisation spatiale
- L'aménagement et l'urbanisme de projet ; communal ou intercommunal, même dess(e)in de l'urbain et du périurbain
- L'environnement, la biodiversité, les paysages... pour préserver les ressources et réussir la transition écologique et l'adaptation climatique

La présente convention précise les engagements réciproques des parties.

Grand Besançon Métropole participera à la définition détaillée et au suivi des études de l'AUDAB, ainsi qu'aux missions d'animation et de contrôle de qualité des productions, en particulier pour les domaines qu'il jugera prioritaires et/ou qui correspondent directement à ses missions et compétences propres.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour les années 2026 à 2028 incluse, et prendra effet à compter de sa signature.

Elle constitue le cadre des décisions pluriannuelles d'attribution des cotisations et des subventions par Grand Besançon Métropole.

Article 3 - Montant de la cotisation

Il est rappelé que les charges de l'AUDAB sont assumées par les membres de l'association grâce aux cotisations et subventions sollicitées auprès des membres sur la base du programme d'activités et d'actions, ce programme permettant la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets d'aménagement et de développement urbain, économique et social de ses membres.

Le concours de Grand Besançon Métropole ainsi que les subventions et cotisations des autres collectivités et organismes contribuent à assurer l'équilibre budgétaire de l'AUDAB.

Au regard de l'intérêt qu'il porte à l'exécution du programme partenarial d'activités, Grand Besançon Métropole apporte son concours financier au fonctionnement de l'agence selon la répartition suivante :

- une cotisation calculée d'après le barème validé par le Conseil d'Administration et établie selon un ratio par habitant de 1,1 €. La population étant connue au 1^{er} janvier de chaque année, le montant de la cotisation sera fixé par avenant chaque année,
- une subvention dont le montant vise à compléter la cotisation, à hauteur de la contribution totale attribuée.

Le concours financier Grand Besançon Métropole pour 2026 est fixé à 390 000 € soit une cotisation de 216 767 € et une subvention de 173 233 €.

Un abondement de la subvention pourra être versé à l'AUDAB pour les missions exceptionnelles inscrites au programme partenarial d'activités par amendement, et prévues à l'article 5.

Un avenant financier annuel précisera le montant du concours financier de Grand Besançon Métropole pour les années postérieures (2027 et 2028) en se basant notamment sur le programme de travail mentionné à l'article 4.

Article 4 - Programme de travail

Le programme partenarial d'activités, arrêté annuellement par le Conseil d'Administration, est élaboré en concertation par l'AUDAB et ses membres.

Grand Besançon Métropole fait part de sa sollicitation précise préparée en concertation avec les services de l'AUDAB.

Dans ce cadre, au moins 2 mois avant la fin de l'exercice précédent ou dans le mois suivant de la demande de Grand Besançon Métropole, l'AUDAB fournira un rapport provisoire sur l'exécution du programme en cours, ainsi que les résultats provisoires du compte de résultat et de bilan de l'année correspondante.

Article 5 - Actions spécifiques

Des concours complémentaires à la cotisation annuelle pourront être versés à l'AUDAB pour des actions spécifiques s'inscrivant dans le programme éventuellement amendé. Ces demandes de subventions devront être accompagnées d'une délibération spécifique du Conseil d'Administration de l'AUDAB et devront être justifiées, notamment au regard du programme annuel.

Grand Besançon Métropole peut, en outre, confier à l'AUDAB, dans le cadre de ses compétences et en dehors de son programme partenarial, des études ponctuelles rémunérées en tant que telles, hors champ d'application de la présente convention.

Article 6 - Modalités de paiement

Grand Besançon Métropole procédera aux versements du concours financier en 4 acomptes sur demande expresse de l'AUDAB, en janvier, avril, juillet et octobre de chaque année. Le montant des acomptes sera fixé par l'avenant financier annuel.

Pour l'année 2026, chacun des 4 acomptes correspondra à un montant de 97 500€. Pour les années 2027 et 2028, les trois premiers acomptes seront identiques à l'année 2026 et le dernier acompte sera déterminé en fonction des précisions apportées dans l'avenant annuel.

Article 7 - Domiciliation des paiements

Sous réserve du respect par l'AUDAB des obligations mentionnées à l'article 8, les cotisations de Grand Besançon Métropole seront versées selon les procédures comptables en vigueur.

Le comptable assignataire est le trésorier payeur général de Grand Besançon Métropole.

Article 8 - Obligations de l'AUDAB

L'agence d'urbanisme s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du programme partenarial,
- fournir un compte rendu annuel d'exécution signé du Président un mois après l'assemblée générale et au plus tard 6 mois après la clôture comptable de l'exercice,
- fournir un compte rendu financier annuel de son programme dans les mêmes délais, précisant notamment le montant des fonds propres constatés en fin d'année,
- fournir un compte rendu d'exécution signé du Président correspondant à la durée de la convention dans un délai de 1 mois après l'assemblée générale qui suit le terme de la convention, au plus tard 6 mois après la clôture comptable du dernier exercice,
- garantir la communication aux services de Grand Besançon Métropole des études et des travaux réalisés par l'agence au titre de l'exécution de la présente convention,
- faciliter tout contrôle éventuel, lié à l'attribution de fonds publics (Chambre Régionale des comptes, inspection générale des finances, tout organe de contrôle désigné par le ministère) et à répondre à toute demande d'information,
- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé et fournir les comptes annuels approuvés dans les 6 mois de la clôture de l'exercice,
- faire procéder, dans le cadre des obligations légales auxquelles l'association est soumise, au contrôle par un (ou plusieurs) commissaires aux comptes. Elle s'engage à transmettre à l'administration au plus vite tout rapport produit par celui (ou ceux) ci.

Article 9 – Echanges de données

Les données revêtent un caractère structurant dans l'action publique conduite par Grand Besançon Métropole et soutenue par les activités de l'AUDAB, et sont notamment soumises aux obligations relevant des articles L312-1-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.

Les parties s'engagent à identifier les données et bases de données pertinentes à partager dans le cadre des productions d'intérêt commun lors de l'élaboration du programme de travail mentionné à l'Article 4, ainsi que les structures et format adaptés à ces échanges.

Il appartient à chacune des parties de veiller à la garantie du droit moral du propriétaire intellectuel attachée aux données et base de données ainsi partagées.

Article 10 - Avenants

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Article 11 – Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'AUDAB sans l'accord écrit de Grand Besançon Métropole, ce dernier peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'AUDAB et avoir préalablement entendu ses représentants. Grand Besançon Métropole en informe l'organisme par écrit.

Article 12 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Fait à Besançon en 2 exemplaires, le

Pour l'AUDAB,
La Présidente,

Catherine BARTHELET

Pour la Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



PROGRAMME PARTENARIAL DE TRAVAIL

2026

Annexe E

Projet pour le Conseil d'administration et
l'Assemblée générale

*Les fiches projets seront accessibles à tous les membres à
compter du 28 janvier 2026*

LES GRANDES ORIENTATIONS PARTENARIALES ET PLURIANNUELLES 2026 – 2028 ...ET LE PROGRAMME 2026

L'ATTRACTIVITE, L'HOSPITALITE ET LA RESILIENCE ; POUR LE BIEN COMMUN TERRITORIAL ET DURABLE

ORIENTATION PERMANENTE 4

LE SOCLE COMMUN D'ACTIVITES PRODUCTIVES 4

- S.1 : La création et la diffusion de la connaissance 4
- S.2 : La communication, la capitalisation des savoirs, le design graphique et la stratégie de valorisation 4
- S.3 : Le service permanent de conseil et d'expertise 5
- S.4 : La participation aux grands débats, aux animations et aux consultations en réseaux 5
- S.5 : La recherche-développement, le pas de côté 6

ORIENTATION 1 7

L'OBSERVATION TERRITORIALE ET L'ANIMATION DES CONNAISSANCES ; POUR PARTAGER ET ECLAIRER LES FUTURS HEUREUX 7

- 1.A : Les observatoires socio démographiques et du logement 7
- 1.B : L'observation de l'accessibilité et des mobilités 7
- 1.C : L'observation des transitions 8
- 1.D : Les animations partenariales 8
- 1.E : L'observation générale 9

ORIENTATION 2 10

LE PROJET ET LA STRATEGIE DE TERRITOIRE ; DE L'AMBITION AU DEVELOPPEMENT LOCAL RESILIENT 10

- 2.A : Les projets de territoires 10
- 2.B : Les stratégies en matière de mobilités et de transports 10
- 2.C : Les nouvelles dimensions du développement et des modèles 11

ORIENTATION 3 12

LA PLANIFICATION TERRITORIALE DURABLE ; GARANTE DE LA COHERENCE ET DE LA BONNE ORGANISATION SPATIALE 12

- 3.A : L'accompagnement aux procédures d'élaboration ou de révision et appui à la rédaction des contenus 12
- 3.B : L'accompagnement aux étapes de partage des projets et à la mise en œuvre des documents de planification 13

ORIENTATION 4 14

L'AMENAGEMENT ET L'URBANISME DE PROJET ; COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL, MEME DESS(E)IN DE L'URBAIN ET DU PERIURBAIN 14

- 4.A : Densité et intensité urbaine ; la réhabilitation des friches et des sites mutables 14
- 4.B : L'urbanisme et l'aménagement favorables à la santé 14
- 4.C : Les projets d'aménagement des communes et des intercommunalités 15
- 4.D : L'aménagement intégré des espaces urbains patrimoniaux, naturels et économiques 15

ORIENTATION 5 16

L'ENVIRONNEMENT, LA BIODIVERSITE, LES PAYSAGES... POUR PRESERVER LES RESSOURCES ET REUSSIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET L'ADAPTATION CLIMATIQUE 16

- 5.A : L'eau en partages 16
- 5.B : L'adaptation des Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au changement climatique 16
- 5.C : Les stratégies pour une adaptation environnementale 17
- 5.D : L'appui à la connaissance des potentialités énergétiques 17

ORIENTATION FONCTIONNELLE 18

DIRECTION ET ORGANISATION 18

- Direction générale et instances 18
- Finances et comptabilité 19
- Ressources humaines et performance 19
- Secrétariat et moyens généraux 20
- Direction des études et des pôles de compétences 20
- Fonctionnement général et vie d'agence 21

Orientation permanente

Le socle commun d'activités productives

Le socle commun se compose des missions productives et relativement permanentes de l'AUDAB au service de tous les membres de l'association. Il représente les outils mis à la disposition et nécessaires, d'une part à la bonne réalisation des autres missions de l'agence, c'est le cas de la gestion des bases de données statistiques et cartographiques par exemple, et d'autre part au partage de la connaissance comme la publication d'analyses, la production de posters, de cartographies ou autres supports de communication, et la tenue de séquences de travail en commun incarnées par les 30/30 ou les rendez-vous de la prospective.

Le socle commun recouvre également des missions d'expertises et de conseil nécessaires à la bonne compréhension des évolutions urbaines et législatives. L'agence a ainsi la capacité d'évaluer leurs impacts ou d'intervenir à titre d'expert, tant au niveau local que national, afin de présenter ses travaux ou ses réflexions.

Au travers du socle commun des activités productives, intégré au programme partenarial annuel de travail, c'est toute la raison d'être d'une agence d'urbanisme partenariale en territoire élargi et en réseau FNAU qui s'exprime. Par les actions qui en émanent, l'AUDAB se positionne ainsi comme un acteur principal de la mise en réseau des territoires en favorisant la circulation et le partage de la connaissance des évolutions, des caractéristiques et des perspectives au service de tous.

S.1 : La création et la diffusion de la connaissance

L'AUDAB consolide continuellement le recueil, la gestion et le traitement des bases de données statistiques et géographiques, socle indispensable des études et animations territoriales. Elle actualise régulièrement les posters communaux et territoriaux, ainsi que les ouvrages cartographiques, en accélérant le développement de cartographies et d'infographies dynamiques. Comme chaque année, les publications partenariales thématiques et prospectives seront produites et diffusées à nos membres et partenaires. À la suite des élections municipales et intercommunales, le Pack de connaissance territorial sera actualisé, enrichi et décliné en supports multi-usages puis diffusé pour en favoriser l'appropriation. Les Rendez-Vous de la prospective et l'animation de jeux « sérieux » viendront également renforcer la connaissance, la pédagogie et l'éducation citoyenne.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- Le recueil, la gestion et le traitement des bases de données
- La réalisation et l'actualisation des posters communaux, territoriaux et des ouvrages cartographiques
- Le développement de la cartographie et de l'infographie dynamique ou interactive
- Les publications partenariales thématiques et prospectives
- Le Pack de connaissance territorial notamment à la suite des élections municipales et intercommunales, les supports de connaissance multi-usages, et l'édition, la diffusion stratégique et l'appropriation par nos membres des productions récentes de connaissance et de prospective de l'AUDAB
- Les Rendez-Vous de la prospective, les animations et les conférences prospectives
- Le développement et l'animation de jeux sérieux et de supports pédagogiques, l'éducation citoyenne

S.2 : La communication, la capitalisation des savoirs, le design graphique et la stratégie de valorisation

L'AUDAB déploie une communication continue et une capitalisation structurée des savoirs, afin de renforcer la lisibilité de ces travaux et leur appropriation. Les formats 30/30 et les revues de projets sont animés régulièrement, notamment en appui des instances, pour partager l'avancement, arbitrer et sécuriser les

livrables de l'agence. En 2026, le site Internet et l'extranet seront rénovés et alimentés, en cohérence avec une présence active sur le Web et les réseaux sociaux. Parallèlement, l'organisation documentaire sera consolidée (ouvrages, liste des productions, classement, archivage...) pour garantir une meilleure traçabilité et une mise à disposition toujours plus facilitée des livrables. Au-delà du design graphique qui reste toujours mobilisé au service de la valorisation du programme partenarial, un pack de connaissance, un livret de références AUDAB ainsi qu'un cahier des compétences de l'équipe seront également produits et diffusés aux nouveaux élus et techniciens territoriaux, en appui de leur prise de fonction et de l'appropriation des travaux de l'agence.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- Les 30/30 et les revues de projets notamment dans le cadre des instances de l'AUDAB
- Le Site Internet et l'Extranet de l'AUDAB rénovés, les réseaux sociaux
- L'organisation et le suivi documentaire, les ouvrages, la liste des productions, le classement et l'archivage
- Le design au service de la valorisation des études, du programme partenarial et du rapport d'activités, la création de supports graphiques
- Les packs de connaissance et le livret de références de l'association AUDAB, le cahier des compétences de l'équipe
- La communication générale, la relation aux prestataires et à la presse

S.3 : Le service permanent de conseil et d'expertise

L'AUDAB se tient en permanence informée des évolutions réglementaires de nature à impacter les politiques publiques et son travail au quotidien. Cette connaissance lui confère la possibilité d'informer les membres de l'agence en cours d'année selon le calendrier législatif. L'actualité locale, nationale ou internationale peut également nécessiter la rédaction de notes stratégiques ou d'alerte à destination de la gouvernance de l'agence.

Enfin, l'AUDAB répond régulièrement à des demandes de participation à des jurys, des interventions ou des animations. Il peut s'agir de jurys de concours nationaux, d'interventions dans des événements à titre d'expert, mais également de besoins d'animations que l'agence est capable d'organiser ou de piloter. Par exemple, le Directeur de l'AUDAB représente la FNAU, depuis bientôt une dizaine d'années à titre d'expert, dans le cadre du Jury du concours national biennuel des entrées de villes porté par les associations Sites et Cités remarquables de France, Patrimoine Environnement et le ministère de la Culture.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- La veille, le conseil et les analyses juridiques et réglementaires
- Les notes stratégiques ou d'alertes, les avis AUDAB (ou FNAU) thématiques et d'actualité
- La participation aux jurys locaux et nationaux, les expertises ponctuelles, les animations expertes diverses

S.4 : La participation aux grands débats, aux animations et aux consultations en réseaux

Les grands événements en France ou à l'international sont tout à la fois de formidables forum d'échanges mais également l'opportunité pour l'AUDAB de montrer ses savoir-faire et développer du marketing territorial pour nos membres. Comme tous les ans, l'AUDAB participera à la Rencontre nationale des agences d'urbanisme organisée cette année à Caen et sera également représentée à la rencontre nationale des SCoT à Angers.

Le Directeur de l'AUDAB est historiquement le Directeur du club culture et patrimoine de la FNAU. Des chargés d'études expérimentés d'autres agences d'urbanisme du réseau FNAU assurent l'animation et l'organisation de la diffusion de la connaissance.

Membre du Bureau de la FNAU, la Présidence de l'AUDAB est régulièrement sollicitée pour représenter la FNAU dans le cadre d'auditions parlementaires. Le Directeur de l'AUDAB est pour sa part sollicité pour des auditions de commissions parlementaires ou des structures nationales, ou pour représenter la FNAU dans des réunions ministérielles ou des expertises nationales, pour des amendements aux lois.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- Les animations et les dispositifs facilitateurs d'inter territorialité, le développement de partenariats en réseaux locaux ou avec d'autres agences d'urbanisme
- La Rencontre annuelle de la FNAU (participation générale ou pilotage d'ateliers), la participation à des groupes de travail ou des clubs FNAU, la direction du Club Culture et Patrimoine de la FNAU
- La Rencontre annuelle de la fédération nationale des SCoT
- Les consultations ou les auditions parlementaires ou ministérielles dans le cadre de la FNAU à la demande d'un Ministère, de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Parlement européen, de la FNAU
- La participation aux autres grands événements de nos membres, en France ou à l'international

S.5 : La recherche-développement, le pas de côté

La capacité créative d'une agence d'urbanisme est importante et nécessaire pour progresser et innover en termes d'ingénierie de projet. Ainsi, les travaux d'ingénierie relatifs à de l'innovation, à de la créativité, à la mise en place de nouvelles méthodes ou modèles... permettent de garantir la performance de la production pour l'AUDAB et ses membres dans le cadre du programme de travail. Cette activité de recherche-développement ou de recherche-innovation permet à l'AUDAB de faire progresser autant l'équipe que ses membres. En 2026, l'agence souhaite par exemple investir le champ de l'Intelligence artificielle pour cibler son intérêt dans les méthodes de travail internes et identifier les améliorations rendues possibles par l'IA. Dans ce cadre, elle s'inspirera fortement et du travail qui est engagé au niveau national par la FNAU concernant le sujet, avec notamment l'appui d'une prestation experte exogène.

Les réponses aux appels à projets ou à manifestation d'intérêt, la possible réponse à des appels d'offre, le développement de nouveaux partenariats... font également partie de cette démarche de progrès.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- L'innovation, la créativité, la mise en place de nouvelles méthodes ou de modèles, le développement de l'IA dans nos métiers en partage avec le réseau FNAU
- L'émergence de nouvelles missions et les réponses aux AMI, appels à projets, appels d'offre

Orientation 1

L'observation territoriale et l'animation des connaissances ; pour partager et éclairer les futurs heureux

Les capacités d'expertise et de traitement de la donnée de l'agence sont mises à la disposition des membres de l'AUDAB pour élaborer, puis mettre en œuvre, des observatoires pérennes. L'observation des territoires relève une importance particulière, car nul ne peut agir sans disposer préalablement d'une analyse reposant sur des données fiables et comparables dans le temps. Ces observatoires sont développés à l'échelle locale, départementale, régionale ou nationale (collaboration possible avec le réseau de la FNAU) selon les attentes des membres de l'AUDAB.

Depuis longtemps, l'AUDAB propose ainsi des outils d'observation, pour comprendre, puis agir. L'agence développe, pour perfectionner ses analyses, des outils internes de gestion de la donnée. Si certaines thématiques font l'objet d'une attention particulière depuis de nombreuses années, l'AUDAB est également en mesure, grâce à la composition de son équipe pluridisciplinaire, de proposer de nouveaux thèmes d'observation pour accompagner les transitions climatiques, environnementales, sociétales, économiques.

Enfin, l'agence est également facilitatrice d'échanges, mettant ainsi en œuvre des techniques d'animations propices à une acculturation des membres politiques et techniques de l'agence.

1.A : Les observatoires socio démographiques et du logement

L'AUDAB anime les observatoires socio-démographiques et du logement qui outillent régulièrement la décision publique, du diagnostic à la prospective territoriale. Nos productions structurent la lecture des dynamiques de population et des besoins sociaux, permettant de territorialiser les indicateurs (à l'échelle des quartiers, contrats de ville, politiques de cohésion...) et d'éclairer les trajectoires résidentielles, en particulier sur les segments sensibles (jeunes, étudiants, ménages modestes ou seniors). L'agence apportera un appui aux observatoires habitat/foncier portés par ses membres (notamment la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, le département du Doubs et Grand Besançon Métropole) et suivra les effectifs scolaires et étudiants pour anticiper les futurs besoins. En 2026, un approfondissement sera notamment engagé concernant deux axes particuliers : les parcours résidentiels des personnes âgées et le logement abordable.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- Les projections démographiques et leurs incidences sur le projet de territoire notamment celui de GBM
- L'observatoire socio-urbain (OSU), l'analyse des besoins sociaux (ABS) et la convention territoriale globale (CTG), les 30/30 quartiers, la territorialisation des indicateurs du contrat de ville (NPNRU)
- L'observatoire territorial du logement des étudiants (OTLE) notamment de l'aire d'attraction de Besançon
- L'appui aux observatoires de l'habitat et du foncier de nos membres
- L'observatoire prospectif partenarial habitat/habiter de l'AUDAB, notamment en 2026 les parcours résidentiels des personnes âgées et le logement abordable (voir aussi avis FNAU 14)
- L'observation et la prospective des effectifs scolaires et des effectifs étudiants

1.B : L'observation de l'accessibilité et des mobilités

L'AUDAB poursuit son appui dans l'observation des évolutions territoriales et plus particulièrement des questions environnementales de mobilités ou encore d'accessibilité aux équipements et services. Elle met ainsi ses compétences en matière de développement d'observatoires et d'analyse des tendances locales au

service des acteurs et collectivités locales (notamment pour l'accès aux équipements publics ou en participant aux réflexions concernant le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale du Doubs), afin de mieux articuler les différentes politiques et projets entre eux mais également avec les besoins de la population et l'existant.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- L'observatoire de l'accessibilité des services et des équipements dans les départements
- L'observatoire des mobilités, des déplacements, des transports
- L'observatoire de l'environnement des corridors ferrés territoriaux régionaux

1.C : L'observation des transitions

Les acteurs locaux doivent intégrer de nouveaux enjeux en matière de transitions écologiques ou climatiques au sein de leurs politiques publiques et projets d'aménagement. L'AUDAB développe depuis plusieurs années des outils d'observation et d'analyse afin de mieux connaître et comprendre les enjeux propres aux transitions, ainsi que le positionnement des collectivités locales par rapport aux autres échelons (départementaux, régionaux ou nationaux). Elle poursuivra ce travail sur les transitions en 2026 en axant son travail sur la question de l'évolution des mobilités, de l'adaptation au changement climatique ou encore des socles économiques.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- L'observation des îlots de chaleur, des îlots de fraîcheur et de la ventilation urbaine, et le dessin des parcours de fraîcheur en ville. Vers l'opportunité d'un guide opérationnel de rafraîchissement urbain
- L'observatoire des quartiers de pôles de mobilité et des gares
- La connaissance des socles économiques territoriaux pour accompagner les politiques économiques (notamment les analyses de l'évolution des revenus dans les territoires notamment

1.D: Les animations partenariales

L'AUDAB mobilisera ses compétences et son savoir-faire en termes d'animation territoriale pour venir en appui à l'action des réseaux d'acteurs locaux, favoriser leur acculturation ou celles des usagers ou encore amener au sein du débat territorial de nouveaux sujets. Parmi ceux pressentis sont notamment envisagés l'urbanisme de surprise, à hauteur d'enfant, le rapport au vivant dans l'espace public, les temps de la ville. L'agence proposera différents formats en appui à cette animation territoriale : ateliers, balades sensibles, journées techniques, etc.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- L'animation d'ateliers d'usagers : une ville accessible à tous, notamment à hauteur d'enfant et à la portée des personnes âgées
- L'animation urbaine d'ateliers et de balades sensibles : patrimoine remarquable, urbanisme de surprise, le rapport au vivant dans l'espace public, la culture s'invite dans les rues, les temps de la ville...
- Les corridors régionaux de mobilités et de transports, notamment ferrés : l'impact des obligations des lois et la planification territoriale (ZAN, SCoT, PLUi...)
- L'appui aux dispositifs de partages de connaissances ; notamment avec le réseau régional TMA! - Transformons nos Modèles d'Aménagement !

1.E : L'observation générale

L'AUDAB assure régulièrement une observation générale, transversale et multi-échelles, qui met en perspective les tendances nationales et leurs déclinaisons locales afin d'éclairer les choix stratégiques. Elle s'appuie sur des supports de lecture territoriale combinant synthèses, indicateurs et cartographies. En 2026, un zoom spécifique Grand Besançon Métropole sera produit à partir d'Observ'agglo - Métroscope 2025 (FNAU), afin de situer GBM au regard des autres grandes agglomérations françaises. De plus, l'Atlas des centres-villes (paru en 2023) sera actualisé par la FNAU, et l'AUDAB y contribuera activement, tant concernant la consolidation des indicateurs que la valorisation des prochains résultats. Enfin, l'AUDAB sera mobilisée sur l'écosystème régional de la connaissance afin de mieux caractériser les acteurs, les coopérations, les bases de données et les leviers de développement en Bourgogne-Franche-Comté.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- Du national au local : Observ'agglo - Métroscope et déclinaisons locales, et Atlas des centres-villes
- L'écosystème de la connaissance en Bourgogne-Franche-Comté

Orientation 2

Le projet et la stratégie de territoire ; de l'ambition au développement local résilient

Les besoins d'accompagnement à l'évolution des politiques publiques s'expriment de plus en plus auprès de l'AUDAB, qui dispose d'une équipe pluridisciplinaire à même de répondre au défi de l'attractivité des territoires membres. Les collectivités font dorénavant face au défi de faire autrement. La transformation des politiques publiques passe tout autant par la nécessité de redéfinir des projets de territoire ambitieux mais éco-responsables que par l'absolue nécessité de proposer de nouveaux modèles notamment de mobilités ou de coopérations inter territoriales.

Dans ce cadre, l'AUDAB joue un rôle important d'appui technique, d'animation du dialogue local et met à la disposition de tous ses méthodes novatrices. Elle est également en capacité de se positionner comme précurseur d'idées nouvelles en s'appuyant sur ses savoir-faire, mais également sur les réseaux techniques locaux et nationaux tels que la FNAU.

2.A : Les projets de territoires

L'AUDAB travaille en étroite collaboration avec GBM et le Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté tant pour définir les contenus des futurs projets qu'en appui à la déclinaison de réflexions thématiques de nature à éclairer élus et techniciens. En parallèle, l'agence poursuit ses missions visant à définir les leviers d'attractivité au sein de GBM.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- L'appui au projet de territoire de Grand Besançon Métropole
- L'appui au projet de territoire et à l'aménagement durable du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté
- Les activités sportives *outdoor* favorables à l'attractivité bisontine
- L'AUDAB en action-animation transfrontalière et en coopération internationale
- L'accompagnement aux projets en territoire élargi

2.B : Les stratégies en matière de mobilités et de transports

L'AUDAB poursuit son accompagnement des politiques de mobilités et de transports auprès des acteurs régionaux et locaux. Elle apportera un appui à l'élaboration de démarches SERM (Services Express Régionaux Métropolitains), elle réalisera des études urbaines des pôles de mobilités et produira également un appui méthodologique, technique et prospectif sur plusieurs sujets.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- Le SERM autour de Besançon : accompagnement, réunions techniques, instances, animations
- Le SERM autour de Besançon : études urbaines autour des pôles de mobilités, des aires de covoiturage...
- Le SERM du Dijonnais : accompagnement, réunions techniques, instances, animations
- Le SERM du Dijonnais : études urbaines autour des pôles de mobilités, des aires de covoiturage...
- Les étoiles ferroviaires des SERM dans les corridors territoriaux de mobilités et de transports
- L'accompagnement aux Plans de Mobilités (PDM) et PDM simplifiés
- La modélisation prospective des mobilités en Région BFC : perspective concernant le report modal
- La trame verte et bleue des corridors territoriaux régionaux de mobilités et de transports ferroviaires
- Prospective territoriale, aide à la décision et vision stratégique pour mieux orienter le développement et l'évolution du réseau ferroviaire et définir les priorités d'aménagement
- La logistique urbaine et l'accès à la ville
- Trans'Europe TGV ; analyse des fréquentations sur lignes et en gares

2.C : Les nouvelles dimensions du développement et des modèles

L'AUDAB développe des approches renouvelées du développement territorial, en articulant lecture systémique, outillage opérationnel et innovation méthodologique. Véritables outils de connaissance et d'analyse des interdépendances territoriales (acteurs, flux, ressources, vulnérabilités...), les toiles territoriales seront approfondies et consolidées en 2026. En parallèle, l'agence explorera les apports de l'intelligence artificielle au service de l'intelligence territoriale et ce, afin d'améliorer la production, la mise en récit et la diffusion des connaissances (analyses prospectives, modélisation territoriale, élaboration de scénarios, appui à la décision...).

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- Les toiles territoriales, pour des actions opérationnelles d'attractivité et de développement
- L'intelligence territoriale et artificielle ; les outils pour de nouvelles dimensions du développement

Orientation 3

La planification territoriale durable ; garante de la cohérence et de la bonne organisation spatiale

L'accompagnement à l'élaboration des documents de planification territoriale de ses membres est une mission importante proposée par l'AUDAB dans le cadre de son programme partenarial de travail. Celle-ci s'est développée en territoire élargi sous l'impulsion de l'évolution du code de l'urbanisme incitant les territoires à se doter de SCoT et de PLUi.

La planification incarne et décline, en orientations opposables, le projet stratégique d'un espace. La connaissance des enjeux des territoires et inter-territoires de ses membres, mais également des territoires limitrophes, font de l'AUDAB un acteur essentiel pour l'aide à la décision des collectivités.

La mise en œuvre des récentes lois et la nécessaire prise en compte des changements, qu'ils soient climatiques, environnementaux ou sociétaux, dans l'élaboration des documents de planification, s'imposent à tous. L'AUDAB est compétente et expérimentée pour relever ces nouveaux défis et accompagner l'évolution attendue dans les contenus des documents de planification.

3.A : L'accompagnement aux procédures d'élaboration ou de révision et appui à la rédaction des contenus

L'année 2026 sera marquée par un nombre important de procédures visant à l'approbation de documents de planification territoriale, que cela soit des SCoT ou des PLUi. L'agence sera donc particulièrement investie auprès de ses membres pour les accompagner. Ce sera notamment le cas des approbations de projets prévus des SCoT de Besançon Cœur Franche-Comté, mais également des PLUi de Grand Besançon Métropole ou de la CC du Val de Morteau... Par ailleurs, d'autres documents sont prévus en arrêt de projets tels que le PLUi des Monts de Gy ou des Portes du Haut Doubs ou les PLU de Marnay et d'Emagny. Pour atteindre les objectifs d'approbation ou d'arrêt, l'AUDAB pourra être amenée à réaliser des missions de rédaction d'une partie des pièces constitutives d'un document d'urbanisme réglementaire en complémentarité des travaux menés soit par les services d'une collectivité soit par des bureaux d'études.

L'agence accompagne également ses membres dans des réflexions visant à prescrire, à terme, une procédure d'élaboration ; c'est le cas de la CC du plateau du Russey, ou dans des études préalables (renaturation, prise en comptes des énergies...) à une future révision.

Enfin, en année électorale, l'AUDAB se tient aux côtés de ses membres afin d'expliquer aux nouveaux élus les contenus et les procédures dans le cadre de la réinstallation des nouvelles mandatures.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- SCoT Besançon cœur Franche-Comté : finalisation du dossier d'approbation, aide à l'installation de la nouvelle mandature, études préalables à la révision
- SCoT Pays Graylois : accompagnement à la mise en compatibilité avec les documents de rang supérieur
- SCoT Pays du Haut Jura : accompagnement à la rédaction (PAS, DOO, DAACL...) et relectures
- PLUi GBM : réunions, animations, finalisation du dossier d'approbation, études thématiques
- PLUi H CC Val de Morteau : réunions, animations, accompagnement à l'approbation
- PLUi H CC Monts de Gy : réunions, animations, rédactions, études, zonage
- PLUi CC Portes du Haut Doubs : suite de la révision et modification N°2
- PLUi HM ECLA : réunions (zonages, règlement, OAP, POA), SPR-PVAP
- PLUi CC Porte du Jura : relectures de documents (PADD, règlement, zonage, OAP)
- PLUi CC Jura Nord : accompagnement à la procédure d'évolution
- PLUi CC Bresse Haute Seille : réunions et relectures
- Plateau du Russey : accompagnement vers un PLUi
- PLU Marnay : accompagnement à l'arrêt
- PLU Emagny : accompagnement à l'arrêt

3.B : L'accompagnement aux étapes de partage des projets et à la mise en œuvre des documents de planification

En s'appuyant sur ses ressources en données et bases cartographiques, l'agence sera mobilisée pour identifier les indicateurs de suivi des documents d'urbanisme réglementaires et pourra également produire des avis sur les documents de rang inférieurs, ainsi que sur les impacts possibles des évolutions législatives. Les temps 0 du SCoT de Besançon Cœur Franche-Comté, celui du SCoT du PNR Doubs Horloger ou du Pays Lédonien seront produits en 2026 ainsi qu'un guide de mise en œuvre, et l'appui à la création d'un InterSCoT en territoire élargi du SCoT de Besançon Cœur Franche-Comté sera mis en œuvre.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- SCoT de Besançon Cœur Franche-Comté : mise en œuvre (grille analyse, état 0, ateliers...), InterScot
- SCoT PNR Doubs Horloger : état 0 et guide de mise en œuvre
- SCoT Pays Graylois : mise en œuvre
- SCoT du Haut Doubs : mise en compatibilité avec le SRADDET, avis DUL
- SCoT du Pays Lédonien : mise en œuvre + état 0
- SCoT de Loue Lison : analyse de la compatibilité des documents de rang inférieur et accompagnement vers un PLUi
- Les autres appuis en territoire élargi

Orientation 4

L'aménagement et l'urbanisme de projet ; communal ou intercommunal, même dess(e)in de l'urbain et du périurbain

Après des décennies d'expansion des tâches urbaines du fait de la création de zones d'activités ou d'habitat, le défi qui s'offre à tous est d'ampleur : réutiliser les bâtis existants, mutualiser les usages, intensifier l'urbain... refaire la ville sur la ville et l'adapter aux enjeux liés au changement climatique.

Concomitamment, les aspirations des habitants à une amélioration de la qualité de vie de leurs espaces de proximité, de travail ou de loisirs renvoient à la nécessité de retravailler les milieux notamment publics dans des secteurs de ville ou de village. Autrefois réservés aux secteurs d'habitat, la qualité de l'aménagement s'invite de nos jours dans l'ensemble des politiques, notamment de santé publique.

L'agence accompagne de multiples réflexions visant à reconsidérer l'aménagement des territoires : renouvellement d'espaces diversifiés comme par exemple une place, un parc, une rue, un équipement public, revalorisation d'un secteur patrimonial... autant de projets qui, une fois réalisés et cumulés, participent à la requalification d'un secteur de vie.

4.A : Densité et intensité urbaine ; la réhabilitation des friches et des sites mutables

L'AUDAB poursuit ses missions d'élaboration d'observatoires des friches et des sites tant dans le périmètre de Besançon qu'en territoire élargi. Ces missions alimentent les réflexions des collectivités lors de l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme et participent à la connaissance des friches à l'échelle régionale, notamment grâce à l'outil O'friches développé par la Région et les agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté. En parallèle, l'agence met en œuvre plusieurs approches de nature à révéler le potentiel de réhabilitation de friches et participe aux réflexions visant à minimiser les besoins en foncier grâce à la réappropriation des sites identifiés, leur renaturation

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- Les observatoires préalables à la réhabilitation de friches
- L'accompagnement à la réhabilitation de friches dans le périmètre du SCoT du PNR Doubs Horloger
- Le déploiement de l'outil O'friches en région Bourgogne-Franche-Comté
- Les potentiels des délaissés ferroviaires non ferrés : prototypage d'une méthode avec SNCF Réseau et Grand Besançon Métropole
- Les bilans de consommation foncière
- Le potentiel de densification dans les documents d'urbanisme
- La mise à jour du MOS et de l'atlas des sites mutables / potentiels de densification du SCoT Besançon CFC
- La désartificialisation dans le PNR du Haut Jura
- La bonne quantification des besoins en foncier économique dans les documents d'urbanisme

4.B : L'urbanisme et l'aménagement favorables à la santé

L'AUDAB vient en appui aux politiques régionales et locales de santé et travaillera à déployer un urbanisme et des aménagements favorables à la santé et au bien-être au cœur des politiques publiques et des projets d'aménagements. Elle mobilisera ses compétences pour mener à bien une diversité d'actions allant de l'organisation de journées d'animations, la tenue d'ateliers ou à des démarches d'évaluation de politiques publiques.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- Les stratégies et les animations en région BFC concernant l'urbanisme favorable à la santé, notamment dans le cadre d'une stratégie de plaidoyer partenariale et partagée
- Les animations " l'urbanisme et l'aménagement favorables à la santé" dans le cadre des CLS
- La réalisation et l'animation des démarches d'évaluations d'impact sur la santé (EIS Flash : territoires, OAP)
- Promouvoir l'urbanisme favorable à la santé du plan d'actions de la COP régionale planification écologique

4.C : Les projets d'aménagement des communes et des intercommunalités

L'AUDAB poursuit son accompagnement des communes et des intercommunalités dans la définition et l'animation de leurs projets urbains et d'aménagement. L'AUDAB est en mesure d'accompagner une diversité de sujets et d'échelles, qu'il s'agisse de la requalification d'espaces publics, de l'aménagement de nouveaux quartiers ou de la revitalisation d'espace urbain. L'agence met ainsi ses compétences d'ingénierie et son expertise du territoire à la disposition des membres, pour aboutir collectivement à un projet répondant aux besoins du territoire dans son ensemble et de ses habitants, intégrant les enjeux sociétaux et environnementaux actuels.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- Le périmètre de Grand Besançon Métropole (GBM)
- Le territoire élargi

4.D : L'aménagement intégré des espaces urbains patrimoniaux, naturels et économiques

L'AUDAB vient en appui aux différents programmes et actions locales pour favoriser un aménagement global des espaces urbains, des espaces d'activités et des franges, intégrant les enjeux patrimoniaux, naturels, climatiques ou économiques. Cet appui de l'agence s'appuie sur des actions d'animation (balades urbaines, ateliers, journées d'échanges) de façon à sensibiliser les différentes parties prenantes mais également à favoriser la mise en œuvre des principes d'un aménagement plus vertueux et résilient.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- L'appui aux dispositifs régionaux et nationaux pour accompagner les évolutions urbaines
- Les entrées de bourgs et d'agglomérations (exemple PNR Doubs Horloger...)
- L'appui à l'élaboration de la charte des espaces publics du centre ancien de Besançon et la création d'un guide de préconisations
- L'adaptation du bâti au changement climatique dans les périmètres patrimoniaux, notamment en centre ancien
- Les préconisations pour des aménagements vertueux des zones d'activités et leurs franges, et pour accompagner les stratégies économiques locales

Orientation 5

L'environnement, la biodiversité, les paysages... pour préserver les ressources et réussir la transition écologique et l'adaptation climatique

Canicules et niveaux d'étiages de plus en plus fréquents, inondations qui peuvent remettre en question la localisation des espaces de vie, modification des cultures et de leur rendement, accélération de certaines pathologies (par exemple les allergies) ... Les effets du changement climatique se multiplient et s'intensifient. Face à ce qui est devenu un enjeu majeur, les collectivités jouent un rôle prépondérant afin de protéger les populations.

Planifier « vert » c'est proposer le sens adapté du bien commun territorial pour réussir collectivement et individuellement, avec la juste connaissance, les bonnes politiques, les outils performants pour une transition et un développement heureux.

La préservation des ressources et des richesses naturelles requiert la mise en œuvre de pratiques durables mais également des mesures en faveur de la protection des écosystèmes. Le maintien de la biodiversité indispensable à la vie humaine, la préservation et la bonne utilisation partagée et responsable de la ressource en eau, la décarbonation de nos territoires sont autant de thèmes sur lesquels l'AUDAB fonde une partie de son programme de travail pluri annuel et mobilise son équipe pluridisciplinaire.

5.A : L'eau en partages

La gestion globale de l'eau doit être placée au cœur des décisions publiques qui encadrent l'aménagement durable des territoires, qu'il s'agisse des documents d'urbanisme, des usages de la ressource en eau ou encore de la vulnérabilité au changement climatique. Le contexte actuel en région Bourgogne-Franche-Comté et les perspectives d'évolution appellent à développer une approche systémique de la gestion de cette ressource et des milieux associés. L'AUDAB déploiera plusieurs actions d'animation, de connaissance et de communication en ce sens en 2026.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- L'observatoire de l'eau et la toile de l'eau : notamment de l'aire d'attraction de Besançon
- Le relais auprès des collectivités des appels à projets
- La réalisation de fiches techniques « eau et projets d'aménagement en Bourgogne-Franche-Comté : retours d'expériences »
- Décliner l'eau dans les politiques locales : élaboration de référentiels/cahiers pratiques en déclinaison du guide Eau et urbanisme en Rhône Méditerranée de 2019, intégration des enjeux « eaux » du SDAGE dans les SCoT/PLUi nouvellement engagés en 2026-2028
- Animer la question de l'eau et la prospective de la ressource en eau et des milieux associés, notamment dans le cadre des PCAET et des SCoT

5.B : L'adaptation des Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au changement climatique

Le changement climatique est une réalité qui impacte les collectivités au niveau local et appelle à déployer des projets et des politiques favorisant l'adaptation des personnes, des activités et des milieux naturels. L'AUDAB accompagne depuis plusieurs années les territoires sur la question des transitions et de l'adaptation au changement climatique. Elle poursuivra son appui en 2026 en aidant à mieux identifier les vulnérabilités

des territoires aux risques climatiques et à intégrer ces questions dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques et projets d'aménagement.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- PCAET de GBM : étude prospective d'adaptation, nouveau diagnostic de vulnérabilité et appui à l'animation avec cartographie des risques climatiques par commune
- Appuyer les communes en amont de la sollicitation du fonds climat à la question des transitions et avec la Boussole de la transition ; notamment l'accompagnement des communes de GBM aux transitions / fonds climat

5.C : Les stratégies pour une adaptation environnementale

L'aménagement durable des espaces bâtis implique d'intégrer dès la conception des projets les enjeux environnementaux et plus particulièrement la valorisation voire la restauration des fonctionnalités écologiques liées à ces espaces. L'AUDAB travaillera en 2026 à plusieurs actions visant à étudier les fonctions biotiques et abiotiques des sols, la renaturation des espaces bâtis y compris dans les espaces urbains denses. Ces actions auront pour but d'explorer ces nouveaux sujets et de poser les bases méthodologiques.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- La trame brune afin d'assurer les fonctions écologiques biotiques et abiotiques des sols
- L'enrichissement biodiversifié des espaces par l'aménagement vert sur le vert
- L'aide à la définition d'une charte de l'arbre en habitat dense et de la canopée urbaine

5.D : L'appui à la connaissance des potentialités énergétiques

La stratégie nationale bas-carbone vise une décarbonation complète de la production énergétique d'ici 2050, objectif repris dans la programmation pluriannuelle de l'énergie et, au niveau régional, dans le SRADDET avec un objectif encore plus audacieux d'une région à énergie positive à cet horizon.

Pour y répondre, l'AUDAB accompagne depuis plusieurs années les collectivités dans la transition énergétique de leurs territoires et poursuivra en 2026 le travail en faveur du déploiement des énergies renouvelables à l'échelon local. Cet accompagnement de l'AUDAB s'inscrit dans un objectif de décarbonation de la production énergétique, ainsi que du renforcement de la souveraineté énergétique des territoires et vise à intégrer la question du déploiement des énergies renouvelables au sein des projets et des politiques publiques locales, ainsi qu'à mieux outiller les acteurs locaux (élus et agents des collectivités) et régionaux dans la connaissance de leurs potentialités énergétiques.

En 2026, l'AUDAB travaillera notamment sur :

- L'appui des communes dans leurs choix en matière de développement du solaire et de l'éolien : la cartographie stratégique des paysages de l'énergie
- L'intégration des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEEnR) dans les projets de territoire et les documents d'urbanisme
- La cartographie et la remobilisation des sites délaissés (sites routiers, ferroviaires, d'aérodromes, d'anciennes carrières, en friches...) et plus largement des terrains anthropisés, qui constituent des gisements fonciers potentiels pour l'implantation de centrales photovoltaïques
- L'étude d'opportunité d'une Toile de l'énergie territoriale

Orientation fonctionnelle

Direction et organisation

Une agence d'urbanisme c'est d'abord la proposition, l'adoption, puis la conduite d'un projet d'entreprise, essentiel au fonctionnement et au sens impulsé à la structure. Ce projet est mis en œuvre par la Présidence et le Directeur, sous gouvernance du Conseil d'administration, lui-même mandaté par l'Assemblée générale, souveraine de la décision finale. Le projet d'agence optimise l'exécution des grandes orientations partenariales et pluriannuelles (2026-2028), avec le programme de travail annuel comme déclinaison (2026). Ce projet d'agence n'est pas obligatoirement un document écrit. Il est incarné par les grandes orientations partenariales et pluriannuelles qui ont été débattues avec les élus du CA, de l'AG et des membres de l'AUDAB. Il est défini par les décisions successives des membres de l'association et de ses instances qui donnent le sens du projet. Le projet général d'agence est davantage le fruit de l'enchaînement partagé de programmes annuels cohérents entre eux et montrant le chemin à parcourir pour le bien commun.

Les missions et les études annuelles, relatives au programme partenarial de travail, ne pourraient être réalisées sans l'encadrement et la gestion comptable, administrative et logistique de l'association. Par leur rôle central, les fonctions transversales de Direction et d'Organisation participent ainsi à l'efficacité globale de l'agence et sont donc incontournables. Empreintes de responsabilités importantes, ces missions garantissent la sécurité fonctionnelle générale, l'intégrité juridique et sociale, la gestion et la stratégie financière de l'AUDAB.

Faisant partie intégrante de l'activité, une petite équipe constituant un pôle « d'administration », pilotée par le Directeur de l'AUDAB, œuvre ainsi quotidiennement au fonctionnement optimisé de l'association, avec un investissement semblable à celui dédié à toutes les lignes d'études du programme. Cette équipe est au service des instances de l'AUDAB ; elle est disponible et réactive auprès du Directeur et de la Présidence de l'AUDAB.

Les principales activités sont brièvement présentées ci-dessous, mais ne constituent pas un descriptif exhaustif, car les journées sont également parsemées d'imprévus et de nouveautés, de réactivité et d'adaptation. Mais elles démontrent bien la pluralité du quotidien des métiers de Direction et d'organisation.

L'ensemble de ces fonctions supports garantit le bon fonctionnement et une gestion saine de l'association, mais elles incluent également la définition de la stratégie globale de l'AUDAB, synthèse des stratégies de ses membres, et sa mise en œuvre opérationnelle par le Directeur sous l'autorité de la Présidente ou du Président.

Direction générale et instances

L'AUDAB conduit un projet général et de développement encadré par ses statuts et incarné notamment par les grandes orientations pluriannuelles et les programmes annuels, au profit de ses membres, des territoires et ses habitants. Ce projet, qui nous identifie et nous guide dans notre action de service, est mis en œuvre par la Présidence ou le Président et le Directeur, avec une équipe pluridisciplinaire. Le projet d'agence optimise l'exécution des grandes orientations partenariales et pluriannuelles, avec le programme de travail annuel comme déclinaison, avec les moyens et les ambitions qui lui sont alloués nécessairement.

2026 poursuit le chemin tracé depuis plusieurs années, en positionnant l'AUDAB dans les enjeux multiples des transitions et des polycrises. Un budget prévisionnel équilibré entre recettes et dépenses devra être construit pour une économie de fonctionnement au service de ses membres. Investir à l'AUDAB, c'est investir local pour explorer les futurs heureux et les réaliser avec une hauteur de vue.

Conformément à ses statuts et au fonctionnement d'une agence d'urbanisme, l'AUDAB se doit de tenir et animer régulièrement ses instances. Assemblées générales, conseils d'administration et bureaux sont en effet les organes de décision, de gestion et de validation de l'activité de l'agence. Moments privilégiés de rencontre avec les membres de l'AUDAB, leur organisation requiert une attention particulière et nécessite une préparation conséquente en amont. Du choix de la date et du lieu, à la logistique en passant par la rédaction des documents préparatoires et leurs annexes, des supports de présentation... les fonctions

administratives de l'agence travaillent ensemble avec la gouvernance de l'association pour offrir des conditions optimales au déroulement à l'aide à la décision de chaque instance.

Finances et comptabilité

La tenue de la comptabilité est assurée en interne jusqu'au bilan. Un expert-comptable établit le compte de résultat et le bilan qui sont, conformément aux obligations légales, validés par un Commissaire aux comptes et soumis à l'approbation des membres en Assemblée Générale. Au-delà des écritures comptables, cette mission comprend également l'élaboration et le suivi du budget de l'agence, la gestion des subventions et des cotisations, les appels à projets ou à manifestation d'intérêt, les dossiers européens, la veille juridique et fiscale, le suivi de la trésorerie, la consultation de fournisseurs... Elle s'inscrit dans un objectif de rigueur et de stabilité et nécessite, pour cela, un contrôle régulier et constant.

Ressources humaines et performance

La gestion du personnel comprend deux aspects différents : un suivi administratif au quotidien (contrôle du temps de travail, congés, absences, contrats...) mais aussi l'établissement, jusqu'ici en interne, des bulletins de salaire et de toutes les obligations de déclarations sociales et fiscales afférentes. Cette mission nécessite, par ailleurs, une veille sociale et juridique. La sécurisation des procédures en matière de gestion du personnel est en effet une préoccupation essentielle de l'AUDAB.

La gestion du personnel inclut également plusieurs domaines stratégiques : gestion du temps de travail, formation, recrutement, mobilité, parcours professionnel, amélioration des conditions de travail, politique de rémunération, suivi de la convention collective et des accords...

Des relations sont toujours établies avec le service de médecine du travail afin de garantir la bonne application des réglementations en vigueur. D'étroites collaborations sont également mises en place avec les partenaires extérieurs tels que l'URSSAF, la DREETS, France Travail, les universités... Il en va de même avec un cabinet juridique externe, qui peut, de façon ponctuelle, conseiller et garantir la bonne application du droit du travail. La collaboration avec les grandes agences d'urbanisme, comme celles de Bordeaux, de Toulouse, de Lyon ou de Strasbourg pour ne citer que celles-ci, mais également la FNAU et le club des Directeurs du réseau des agences d'urbanisme, apporte également des informations juridiques et sociales précieuses. Les conseils juridiques de la FNAU peuvent également être sollicités.

La représentation du personnel est assurée par un CSE (comité social et économique) et donc un délégué titulaire (et un suppléant). Des réunions mensuelles avec le Directeur sont organisées et autant que nécessaire.

L'AUDAB poursuit la mise en œuvre de son nouvel accord d'entreprise, entré en vigueur au 1er juin 2023. Il s'agit notamment de stabiliser les outils de gestion pour la bonne application de ses accords (temps de travail annualisé à 1607 heures, utilisation du Compte Épargne Temps, accord de Télétravail, suivi de l'activité et du temps de travail...).

Reconnue pour l'expertise pluridisciplinaire de son équipe, l'AUDAB place le développement des compétences au cœur de ses priorités afin de garantir un accompagnement répondant pleinement aux attentes de ses membres. En 2026, l'agence renforce cette approche avec la création en 2025 de trois postes de Directeurs de Pôles de Compétences, visant à animer et garantir trois pôles en proximité des salariés et en relais de la Direction. Parallèlement, un Comité de Direction (CODIR) a été mis en place par le Directeur sous son autorité pour faciliter et mieux partager la prise de décisions stratégiques régulièrement dans l'année.

Au-delà des obligations légales, l'agence s'engage dans une démarche proactive de professionnalisation de ses collaborateurs, en proposant des actions de formation adaptées, qu'elles soient individuelles ou collectives. Les entretiens professionnels jouent un rôle clé dans cette dynamique, en permettant l'élaboration d'un plan de formation personnalisé et la constitution de dossiers pour accéder aux aides au financement. En complément, l'AUDAB accompagne ses équipes dans l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles méthodes de travail, favorisant ainsi innovation et efficience.

Secrétariat et moyens généraux

Le secrétariat est l'interlocuteur privilégié des partenaires et membres de l'AUDAB. Il assure les tâches relatives à l'accueil physique et téléphonique. Il est également garant du traitement du courrier, de l'organisation de réunions et de rencontres, de la gestion des agendas, de la production de documents internes et, de façon générale, c'est un support administratif et logistique à l'ensemble des salariés de l'AUDAB.

L'AUDAB c'est aussi la gestion et le suivi des moyens généraux de l'agence, c'est-à-dire l'ensemble des services nécessaires à son fonctionnement optimal, notamment :

Le parc informatique : un plan de gestion rigoureux est élaboré, permettant d'anticiper les besoins et prévoir les investissements à venir. L'objectif est également de bénéficier en permanence de matériel de qualité. Désormais et depuis 2020 (période COVID), toute l'équipe est en capacité technique d'être totalement ou partiellement en télétravail si besoin.

Le parc automobile : les véhicules de service sont indispensables à la réalisation de l'activité de l'agence. Ils se doivent d'être entretenus et contrôlés régulièrement, dotés de tous les équipements nécessaires à la sécurité du personnel qui les utilise. En 2026, il sera nécessaire de renouveler le parc vieillissant des 4 véhicules de service, pour des questions d'entretien, de sécurité et de confort.

Les locaux : cela comprend leur entretien quotidien (contrat de nettoyage), les réparations ponctuelles ou les investissements nécessitant une intervention externe, mais aussi de façon générale, le maintien d'un niveau de confort suffisant et la garantie de la sécurité pour les salariés de l'AUDAB.

Les divers achats de matériel et de fournitures de bureau.

Cette gestion des moyens généraux comprend également une part importante d'imprévus à régir en cours d'année comme les pannes, les dysfonctionnements et les incidents divers.

L'agence dispose de ressources documentaires, internes ou externes. Organisées en bases de données, elles sont un outil précieux pour les équipes « projets ».

Bénéficiant d'un financement très majoritairement public, l'AUDAB se doit de verser sa production aux archives départementales du Doubs. Une actualisation des dépôts aux archives départementales a été engagée depuis 2023 et se poursuivra en 2026.

Direction des études et des pôles de compétences

L'AUDAB suit, de façon régulière, l'état d'avancement du programme partenarial de travail dont la bonne réalisation des études est confiée à la directrice adjointe, également directrice des études. En collaboration avec la chargée de mission RH et performance, elles veillent toutes deux régulièrement dans l'année que la charge de travail et le temps de travail de chaque salarié(e) soit acceptable et confortable.

Outre un suivi d'activité très précis qui est mensuel à compter de 2025 et qui complète un tableau de référence des études, un bilan d'étape, envoyé aux membres du comité technique, est réalisé deux fois par an (printemps et automne) et la liste des études est mise à jour chaque semestre. De façon générale, les membres de l'AUDAB sont étroitement associés tout le long de l'année. Un comité de suivi, composé de techniciens des membres de l'AUDAB, est organisé également 2 fois par an. Ce même comité est également organisé deux fois par an dans le cadre de la préparation du programme partenarial annuel de l'AUDAB. Enfin, le rapport d'activités annuel présente l'ensemble des études et projets menés sur l'exercice ; il est remis tous les ans à l'occasion de la première AG de l'année.

En outre, des réunions d'équipe ou par pôles de compétences, organisées régulièrement en interne, permettent à l'ensemble des salariés de présenter l'état d'avancement des dossiers en cours et mentionner les échéances importantes à venir.

Fonctionnement général et vie d'agence

La vie d'agence constitue une valeur au sein de l'AUDAB, incarnée par l'organisation régulière de petits événements qui renforcent l'esprit d'équipe et favorisent une collaboration essentielle à la réussite des projets quotidiens.

Ces moments de convivialité, auxquels chaque collaborateur(trice) apporte sa contribution tout au long de l'année, jouent un rôle clé dans la création d'un environnement de travail propice au bien-être et à la performance collective.

La vie d'agence c'est également, au quotidien, l'engagement de chaque salarié(e) à contribuer au bon fonctionnement global de l'association et de ses lieux. C'est cultiver en société une dynamique de cohésion et d'entraide, indispensable à une vie professionnelle harmonieuse et enrichissante.